



Auteur de l'acte :  
Philip LALLEMENT - MAIRE  
Acte mis en ligne le 09/08/2022

Département de l'Ain  
Canton de Belley

08-02-2022

ARRETE MUNICIPAL

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION**  
**A L'OCCASION D'UNE BROCANTE/VIDE-GRENIER**

**Le Maire de la Commune de CHAZEY-BONS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2,  
**VU** le Code de la Route, notamment son article 225,  
**VU** le Code Pénal, notamment son article R 26 - paragraphe 15,  
**VU** l'Arrêté du 04/08/2022 relatif à l'occupation du domaine public par le club de l'amitié, le Dimanche 11 septembre 2022, de 6 heures à 21 heures dans la rue de la Louvatière jusqu'à son intersection avec la rue de l'église, la rue du Furans, la rue et la place de l'Eglise, la rue du village, le parking du groupe scolaire et le parking de la salle des fêtes ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer le stationnement dans le village le 11 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de laisser la rue de la Louvatière jusqu'à son intersection avec la rue de l'église, la rue du Furans, la rue et la place de l'Eglise, la rue du village, le parking du groupe scolaire et celui de la salle des fêtes libres, pour permettre l'accès et la vente par les organisateurs et les exposants :

**ARRETE**

**Article 1er** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit dans la rue de la Louvatière jusqu'à son intersection avec la rue de l'église, la rue du Furans, la rue et la place de l'Eglise, la rue du village, le parking du groupe scolaire et celui de la salle des fêtes le dimanche 11 septembre 2022 de 0 heures à 22 heures .

**Article 2** : L'information du présent arrêté sera portée à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation réglementaire, laquelle sera mise en place par la commune et les organisateurs.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de CHAZEY-BONS et mis en ligne sur son site internet.

**Article 4** : Une copie du présent arrêté sera transmise aux services de gendarmerie et aux services d'incendie et de secours.

Fait à Chazey-Bons, le 04 août 2022

**Le Maire, Philip LALLEMENT**

